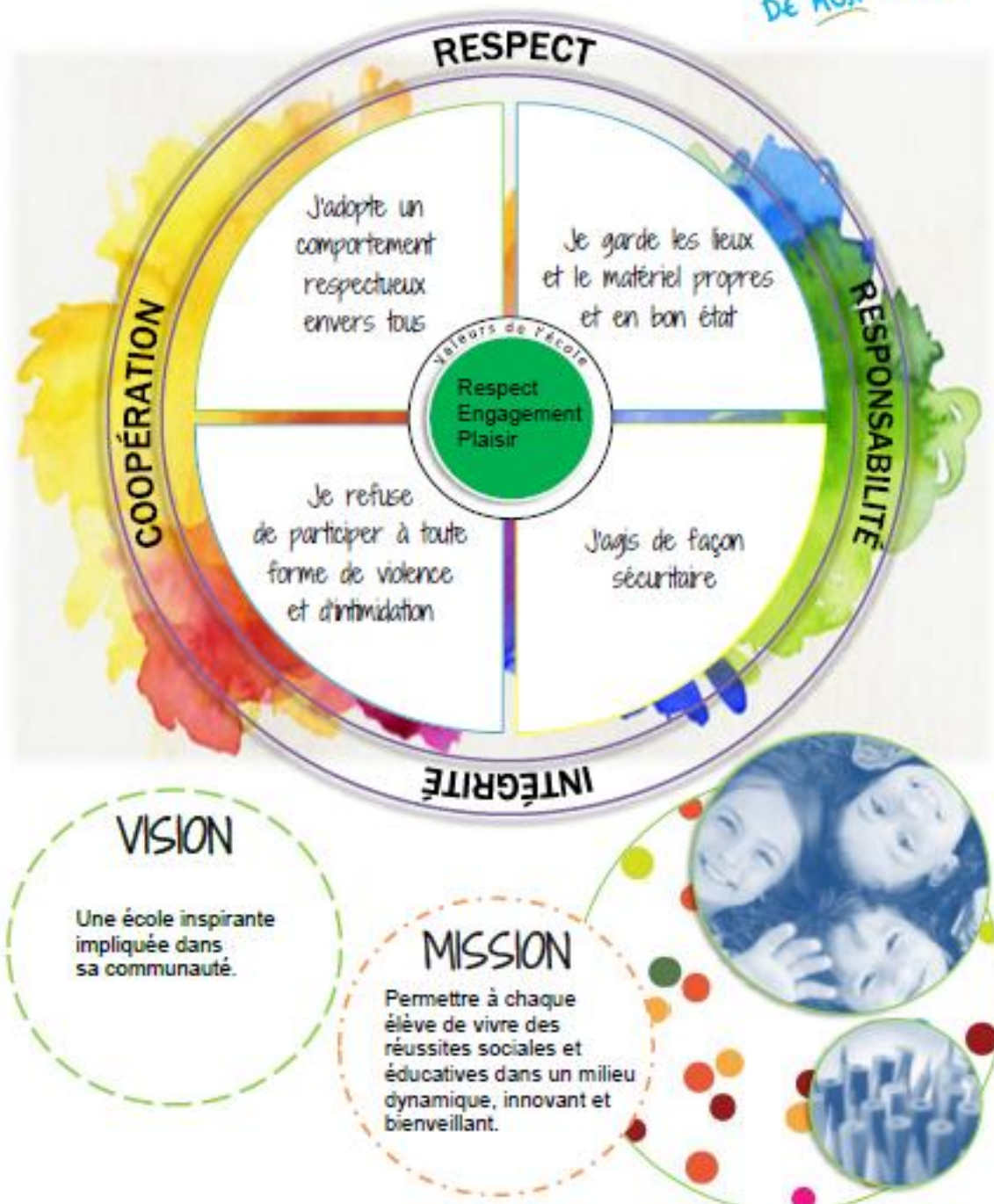


LES RÈGLES DE CONDUITE

DE MON ÉCOLE



Attentes			
Milieu	Respect	Engagement	En tout temps
Classe, spécialités et SDG 	- Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour pour parler. - J'écoute la personne qui parle. - J'entre en classe calmement. - Je m'assois avec une posture adéquate. - Je garde mon espace de travail propre. - Je demande la permission pour sortir de la classe.	- Je participe aux activités. - Je fais de mon mieux. - Je me mets au travail rapidement. - Je termine la tâche demandée dans les délais.	- Je suis poli (ex : je salue, je remercie, je m'excuse, s.v.p.). - J'écoute les autres. - Je jette mes déchets au bon endroit. - J'utilise un bon langage pour m'exprimer. - J'écoute les consignes attentivement. - J'ai tout mon matériel. - Je participe activement et avec une attitude positive. - J'aide les autres. - Je donne des idées et respecte celles des autres. - Je respecte la bulle des autres. - J'adopte des comportements sans violence. - Je partage le matériel et mon espace. - Je respecte le matériel et mon environnement.
Corridors, escaliers et vestiaires 	- Je me déplace en marchant. - Je garde mon rang. - Je chuchote lorsque je dois communiquer. - Je respecte l'espace des autres. - Je suis en silence pendant les heures de classe.	- Je respecte les consignes des adultes. - Je range mes vêtements au bon endroit dans mon casier. - Je garde les aires communes propres. - Je prends l'initiative de ranger ce qui traîne par terre.	
Cour 	- Je demeure sur la cour d'école. - Je respecte les règles du jeu. - Je ramasse le matériel que j'ai utilisé. - Je joue de façon sécuritaire.	- Je suis un bon gagnant et un bon perdant. - J'encourage les autres.	
Toilettes 	- Je respecte l'intimité des autres (je m'occupe de moi). - Je tire la chasse d'eau. - Je garde l'endroit propre. - Je lave mes mains en évitant le gaspillage (savon et papier).	Je vais aux toilettes au bon moment et sans perdre de temps.	

ENGAGEMENT



Notre vision

À l'école du **Tournesol**, nous croyons à l'importance d'accompagner les enfants dans leur développement global et de les préparer à devenir des citoyens responsables. Les interventions positives et la valorisation de bons comportements sont au cœur de nos préoccupations. Il est démontré que la collaboration école-famille est un facteur de réussite scolaire chez les enfants. Nous comptons sur vous, en tant que partenaires, afin de nous aider à faire évoluer votre enfant dans un milieu de vie sécuritaire, stimulant et empreint de civilité.

Nos valeurs éducatives

- Respect
- Engagement
- Collaboration

Les règles de l'école

- Sécurité
- Respect

Nos priorités

- Maintenir un climat scolaire bienveillant et sécuritaire.
- Souligner les réussites et les efforts individuels et collectifs.
- Impliquer les élèves dans leur milieu de vie.
- Prévenir la violence et l'intimidation.

Signatures

J'ai pris connaissance des valeurs de l'école. Je m'engage à fournir des efforts pour les respecter et à demander l'aide des adultes qui m'entourent.

Signature de l'élève

Date

Je m'engage à accompagner mon enfant dans son développement et à agir en tant que partenaire avec l'équipe-école et celle du service de garde si mon enfant le fréquente.

Signature du parent

Date

Consignation des manquements - Classe

Nom de l'élève : _____ École : _____ Année : _____

Manquements mineurs

#	Description du manquement	Date	Intervenant	Mozaik SOI
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Manquements majeurs

#	Description du manquement	Date	Intervenant	Mozaik SOI
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Intimidation, actes et gestes de violence physique, verbal ou à caractère sexuel

Il est important de faire la distinction entre un conflit, une situation de violence et d'intimidation (voir la page de déclaration d'intention du centre de service scolaire pour définition). Les comportements de violence ne se manifestent pas uniquement dans les cas d'intimidation, ils peuvent être adoptés par des élèves qui vivent un conflit. Lors de gestes de violence, des interventions personnalisées sont réalisées selon le besoin des élèves concernés. Dans le but de préserver l'estime de tous, ces interventions demeurent confidentielles et seront divulguées uniquement aux parents de l'élève concerné.

Le niveau d'intervention des actes de violence et d'intimidation sera déterminé en fonction de leur intensité, de leur fréquence, de leur constance, de leur persistance et du déséquilibre dans le rapport et la capacité à se défendre de la personne qui subit l'agression.

En tout temps, selon la gravité de l'évènement et le besoin, un intervenant peut recommander aux parents ou à la victime de porter plainte à la police.

Procédure pour l'agresseur

Pour tous gestes d'intimidation, les interventions suivantes peuvent être mises en place :

- Rencontre avec la direction;
- Appel aux parents;
- Mesures disciplinaires (voir le tableau des mesures).

Procédure pour la victime

Si des gestes d'intimidation sont posés, les actions suivantes peuvent être mises en place auprès de la victime :

- Rencontre individuelle afin d'offrir un soutien et l'accompagnement;
- Appel aux parents;
- Suivi ponctuel pour aider la victime à reprendre confiance en elle.

S'il s'agit de violence à caractère sexuel, il est possible de faire une plainte directement ou un signalement au protecteur national de l'élève.

- Quebec.ca/droits-eleve
- Téléphone/texto : 1-833-420-5233
- Plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

Il est aussi important que la victime en parle à une personne de confiance dans son entourage ou à l'école.

Procédure pour le témoin

Si des gestes d'intimidation sont posés, les actions suivantes peuvent être mises en place auprès du témoin :

- Disponibilité d'une personne de confiance pour favoriser la dénonciation;
- Offrir aux témoins divers moyens pour bien vivre la situation dénoncée;
- Valoriser leur initiative, leur implication;

- Outiller davantage le témoin si d'autres situations se produisent.

Les interventions peuvent être modifiées selon la gravité des gestes posés. La direction se réserve le droit d'appliquer toute autre sanction appropriée et personnalisée.

* Le Conseil d'établissement a approuvé les « règles de conduite et de mesures de sécurité » et souhaite qu'elles permettent à chacune, chacun d'être bien et en sécurité dans l'école.